

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200211-D\_11\_02\_2020\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

**Délibération n°11-02-2020-006**

4.2 Personnel contractuel

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 11 février 2020*

Date de convocation	5 février 2020
Date d'affichage	5 février 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 11 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Bruno POISSENOT (représentant M. Christian LANDEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT (représentant Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Eric BARBIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Bruno POISSENOT), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), Mme Patricia VILLARMÉ (représentée par Mme Laëtitia VEEGAERT).

**Secrétaire de séance :** M. Claude GRIGNON

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI DE 1984 EN VUE DE RECRUTER LE RESPONSABLE URBANISME HABITAT

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°,

Vu la délibération n°25-06-2019-001 en date du 25 juin 2019 décidant de la création d'un poste d'ingénieur au tableau des effectifs de la Communauté de communes,

Vu la déclaration de vacance de poste n°V07219126638001 effectuée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe le 6 décembre 2019,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que suite au départ prématuré de l'actuel titulaire du poste, l'EPCI a relancé une procédure de recrutement en permettant aux attachés territoriaux et principaux et aux ingénieurs territoriaux et principaux de se positionner sur cette offre.

**PREND ACTE** que :

- la procédure a été lancée le 6 décembre 2019 ;
- 6 candidatures ont été enregistrées par la Communauté de communes.
- Aucun agent titulaire du cadre d'emplois d'Attaché territorial ou d'Ingénieur territorial n'a présenté de candidature.

**EST INFORME** qu'après analyse de ces dernières et auditions, il en ressort que la candidature de M. Vincent FARGES est apparue comme la plus adaptée au regard de sa formation (Master I et Master II en Droit de l'Urbanisme) et de son expérience.

**DECIDE** de recruter M. Vincent FARGES sur la base d'un contrat de droit public fondé sur l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, au regard du besoin du service Urbanisme et Habitat, de la particulière technicité exigée, de sa qualification et de son expérience.

**PREND ACTE** que la date d'effet du contrat sera fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

**DECIDE** de fixer la rémunération indiciaire de M. Vincent FARGES par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux grade attaché territorial échelon 4 (IB 525/IM 450).

**PREND ACTE** qu'en complément du traitement indiciaire, M. FARGES bénéficiera d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) fixé par le Président selon les modalités fixées dans la délibération de référence.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**DECIDE** de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en transformant le poste d'ingénieur en poste d'Attaché territorial.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 11 février 2020

Pour extrait conforme

Le 11 février 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU

